

NNNN
COMEUR BRU
WASHINGTON/10
NEW YORK/3

BRUXELLES, 10.11.77

REF NO 104935 POL

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE 1977
NOTE BIO COM (77) 387 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M.
OPITZ DG VIII
ZZZ

REUNION DE LA COMMISSION DU 3 NOVEMBRE 1977

1.- PROGRAMME DE TRAVAIL CONSEIL/COMMISSION

EN PESENE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU DANEMARK, M. ANDERSEN, UN ECHANGE DE VUES A EU LIEU SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONSEIL/COMMISSION, JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE ET POUR LE PREMIER SEMESTRE 1978 QUI SE DEROULE SOUS LA PRESIDENCE DANOISE. LE MINISTRE DANOIS A EXPRIME SA VOLONTE DE FAIRE PROGRESSER LES TRAVAUX DU CONSEIL, SANS ILLUSION D'ABOUTIR POUR AUTANT A DES RESULTATS SPECTACULAIRES. IL A EGALEMENT MANIFESTE SON INTENTION DE SUIVRE LA METHODE PRATIQUEE AVEC SUCCES PAR LA PRESIDENCE BELGE D'AVOIR RECOURS AU VOTE MAJORITAIRE CHAQUE FOIS QUE CELA EST POSSIBLE. IL S'EST EGALEMENT MONTRE DISPOSE A RECOURIR PLUS FREQUEMMENT A L'ARTICLE 155 POUR QUE LE POUVOIR DE GESTION DE LA COMMISSION PUISSE ETRE UTILISE PLUS LARGEMENT.

LE CADRE DANS LEQUEL LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1978 POURRAIENT SE DEVELOPPER PART DE L'HYPOTHESE QU'UN CERTAIN SCENARIO POURRAIT ETRE MIS EN PLACE JUSQUE LA : A SAVOIR DES DECISIONS CONCERNANT LE FONDS SOCIAL, LE FONDS REGIONAL, LE REGIME INTERNE DE LA PECHE, DES ORIENTATIONS POUR LA POLITIQUE ENERGE-TIQUE, DES ORIENTATIONS A DONNER PAR LE CONSEIL EUROPEEN SUR LA RELANCE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE ET UNE DATE A DETERMI-NER POUR LES ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN AU SUFRAGE UNIVERSEL.

LA COMMISSION POUR SA PART CONSIDERE COMME PRIORITAIRES TROIS DOSSIERS :

A. L'ELARGISSEMENT :

- ELLE CONFIRME SA VOLONTE DE PRESENTER UNE VUE D'ENSEMBLE ,
 - 8- IL FAUT FAIRE PROGRESSER EN TERMES REELS LES NEGOCIATIONS AVEC LA GRECE.,
 - POUR MARS 78 AVIS SUR LE PORTUGAL.,
 - POUR LE DEBUT DE L'AUTOMNE 78 AVIS SUR L'ESPAGNE.,
 - POUR FIN DECEMBRE 1977, ET SANS LIAISON AVEC LES DISCUSSIONS SUR LES PRIX AGRICOLES, UN PAPIER SUR LA REFORME DE L'AGRICUL-TURE DES REGIONS MEDITERRANEENNES AVEC DES PROPOSITIONS STRUCTURELLES SPECIFIQUES (VIN, HUILE D'OLIVE) ET DES MESURES STRUCTURELLES BASEES SUR LES DIRECTIVES DE 1972 CONCERNANT LA MODERNISATION ET LA RETRAITE ANTICIPEE.
- DE PLUS, CERTAINES AIDES A DES PROJETS PARTICULIERS DANS LE MEZZOGIORNO FERONT PARTIE DE CES DOSSIERS.

B. RELANCE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

PRESENTATION D'UN MEMORANDUM POUR UNE PREMIERE DISCUSSION AU CONSEIL ECONOMIE ET FINANCES DU 21 NOVEMBRE , MEMORANDUM QUI TIENDRAIT COMPTE AUSSI BIEN DES MESURES CONCRETES A COURT ET MOYEN TERMES 1978/82 DEJA ANNONCEES (VOIR BIOS 314 ET 355). ET AUXQUELLES VIENDRAIENT SE GREFFER DES MESURES A LONG TERME (VOIR DISCOURS DE FLORENCE DU PRESIDENT JENKINS).

C. SECTEUR INDUSTRIEL

- PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LES CHANTIERS NAVALS AVEC LE VOLET FINANCIER,
- RESTRUCTURATION DU SECTEUR TEXTILE,
- SECTEURS DE L'INFORMATIQUE ET DE L'AERONAUTIQUE.

19
Global Communications

Global Communications

Global Communications

Global Communications

432
M
34
Hal

D. LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.

IL S'AGIT ICI D'UNE PRIORITE ABSOLUE (VOIR EGALEMENT PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EN MATIERE D'EMPLOI DES JEUNES).

E. SONT EGALEMENT A CONSIDERER COMME PRIORITAIRES :
- LES PROBLEMES ENERGETIQUES, CERTAINS DOSSIERS DES RELATIONS EXTERIEURES (NEGOCIATIONS MULTILATERALES DU GATT, RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LOME, PROGRES CNUCED).

TANDU DU COTE DE LA COMMISSION QUE DE LA FUTURE PRESIDENCE DANOISE, ON ATTACHE UNE IMPORTANCE TOUTE PARTICULIERE AUX PROBLEMES SPECIFIQUES DU GROENLAND.

2. - DECLARATION SUR LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

SUITE A DES DISCUSSIONS DE LEEDS CASTLE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ET CELLES DE LA COMMISSION A LA ROCHE, LA COMMISSION A MIS AU POINT UNE DECLARATION QUI SERA SOUMISE AU CONSEIL EUROPEEN POUR DELIBERATION
CE TEXTE A ETE APPROUVE POUR CE QUI EST DU FOND MAIS FAIT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE TOILETTE REDACTIONNELLE.

CE TEXTE SE BASE SUR LE PREAMBULE DU TRAITE DE ROME, SUR LA DECLARATION DE COPENHAGUE (POINT I, 1 DU COMMUNIQUE FIPAL DU SOMMET DU 14/12/73) ET SUR LA DECLARATION RELATIVE AUX DROITS FONDAMENTAUX (VOIR IP 90 ET P 30/77).

3. - REINTRODUCTION DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES

SUR LE BLE DUR ET SUR LES PRODUITS DE BLE DUR

APRES LA DISCUSSION QUI S'EST DEROULEE AU DERNIER CONSEIL AGRICOLE SUR CE SUJET, LA COMMISSION A CONFIRME SON INTENTION SOUS RESERVE DE L'AVIS DU COMITE DE GESTION "CEREALS", DE REINTRODUIRE LES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES DANS LES ECHANGES DE BLE DUR ET DES PRODUITS DE BLE DUR. LES MONTANTS S'APPLIQUERONT AU BLE DUR AINSI QU'AUX PRODUITS DERIVES ET TRANSFORMES (SEMOULES, PATES ALIMENTAIRES). LEUR NIVEAU DEPENDRA DES VARIATIONS MONETAIRES QUI AURONT ETE CONSTATEES JUSQU'AU MOMENT DE LA DECISION DEFINITIVE DE LA COMMISSION, C'EST-A-DIRE APRES CONSULTATION DU COMITE DE GESTION.

4. - PRIX AGRICOLES

LA COMMISSION A EU UN PREMIER TOUR DE TABLE SUR LES PRIX AGRICOLES POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE . IL S'AGIT D'UN DEBAT D'ORIENTATION QUI A EU LIEU EN SESSION RESTREINTE.

COMME CHAQUE ANNEE, LES DONNEES TECHNIQUES DE LA METHODE OBJECTIVE" SERONT COMPLETEES PAR DES CONSIDERATIONS TENANT A LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE ET A LA NECESSITE DE REDUIRE LES EXCEDENTS AGRICOLES.

FIN
AMITIES

PAUL CERF

COMEUR BRU
NNNN